



Gouvernement wallon

Namur, 19 FEV. 2014

Le Ministre wallon  
**Carlo DI ANTONIO**

*Travaux publics,  
Agriculture, Ruralité,  
Nature, Forêt  
et Patrimoine*

Monsieur Jean-Louis DELAET  
Président  
Monsieur Jacques CRUL  
Secrétaire général  
Patrimoine industriel Wallonie-Bruxelles asbl  
Rue du Cazier, 80  
6001 Marcinelle



Nos Réf. : PATRI-DR/299159/BIDOTTI (à rappeler)  
Personne de contact : Jacques DEVESELEER (081/710.326)  
E-mail : jacques.deveseleer@gov.wallonie.be

**Concerne : Chênée - Cheminée de Cuivre et Zinc - Site LBP.**

---

Cher Monsieur DELAET,  
Cher Monsieur CRUL,

En réponse à votre lettre ouverte, je peux comprendre votre déception face au non aboutissement de la procédure de sauvegarde. Celle-ci est simplement un moyen, quand une menace pèse sur un bien, de se donner le temps d'examiner sereinement et de manière plus approfondie le dossier dans tous ses aspects et implications.

L'absence de reconnaissance patrimoniale majeure au terme de l'analyse menée par mon Administration a permis la pleine application de la décision du Gouvernement wallon, tendant à la réhabilitation du site de LPB pour le redéveloppement économique de la Région, et ce en faveur et dans le respect des travailleurs de demain.

La procédure de démolition n'a nullement été menée dans la plus grande confidentialité, puisque l'arrêté ministériel supprimant de la liste de sauvegarde la cheminée a été rendu public (cf. MB du 16.01.2014, p. 3.085). Le classement n'étant plus envisagé, *ipso facto*, la démolition pouvait être exécutée, comme cela est explicitement prévu dans l'AGW de réhabilitation du site (cf. MB 23.11.2012, art. 2, § 11, p. 71.534).

Soyez assurés que les pouvoirs publics restent attentifs à la mise en valeur du patrimoine industriel, y compris dans le respect des travailleurs. Il convient toutefois de relativiser la perte de cette cheminée au regard des acquis engrangés dernièrement




dans le combat pour la protection et la mise en valeur du patrimoine industriel.

Outre les nombreux sites, musées et publications dévolus à la préservation et à la valorisation de ce patrimoine sur l'ensemble du territoire de la Wallonie, pas moins de quatre sites industriels, dont Blégny-Mine et le Bois du Cazier, ont été inscrits il y a peu sur la liste du patrimoine mondial.

Sauf erreur, plusieurs éléments patrimoniaux ont déjà été déposés par la SPAQuE au musée du Bois-de-Cazier et ce dernier est périodiquement invité à venir prendre possession des équipements techniques remarquables qui peuvent encore être présents sur des chantiers. Il en est de même pour les éléments architecturaux, lorsque ceux-ci restent compatibles avec l'objectif de remise à disposition des terrains, un bon exemple étant la préservation du mur de façade des fonderies Léonard-Giot à Charleroi.

En ce qui concerne votre suggestion à propos de la SPAQuE, il semble que, depuis 2007, les infrastructures patrimonieusement remarquables sont systématiquement identifiées et examinées dans le cadre de l'étude historique préalable à l'établissement des actions de terrain. Néanmoins, votre association peut prendre contact avec elle, quand un cas opportun se présente, pour examiner si l'intégration d'éléments patrimoniaux dans le projet futur est possible, avec une charge financière supportable.

Je vous prie de croire, cher Monsieur DELAET, cher Monsieur CRUL, à l'assurance de ma considération très distinguée.



Carlo DI ANTONIO